

COMPTE-RENDU
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
16 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le seize février à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur GUIBON Lionel, Maire.

Etaient présents : Mesdames CLAVIER Thérèse, DUCAUQUY Martine, et POUILLE Odile et Messieurs GUIBON Lionel, BOUCOURT Bruno, FRIEDRICH Michel, BODELOT Fernand, FORESTIER Franck, LARUE Christian, LEDUC Robin, LEROUX Laurent et BONGARD Bruno.

Etaient absents excusés : Madame DORGNY Suzanne, Monsieur LESIEZKA Yoan (pouvoir à Monsieur GUIBON Lionel)

Monsieur LEDUC Robin a été désigné secrétaire.

Date de convocation et d'affichage : 09 février 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 13

Objet : Ouverture de séance.

Monsieur Lionel GUIBON, Maire de Canly, interroge le Conseil Municipal sur le procès-verbal de la dernière séance, aucune objection n'étant formulée, le procès-verbal du 21 décembre 2017 est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire demande à rajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir la reconduction de l'opération nids de guêpes et la participation financière des sponsors du bulletin municipal. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Objet : Prix de la location de la petite salle communale – Délibération n°20180216/01.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer comme suit le montant des locations de la salle communale :

- Catégorie 1 : Personnes habitant Canly:
 - pour 24 ou 48 heures en week-end: 135 € (également pour entreprises de la commune)
 - journée ou demi-journée en semaine : 30€
- Catégorie 2 : Associations canlysiennes : location gratuite pour les différentes associations de la commune.

Conditions de paiement :

- Catégorie 1 : acompte 50% à la réservation ; solde 50% ; caution 100€.
- Catégorie 2 : gratuit.

Suppléments :

Location de vaisselle :

- Catégorie 1 : 30€
- Catégorie 2 : gratuit.

Nettoyage de la salle non effectué : 46 €

Les demandes de réservation concernant la vaisselle devront impérativement être faites au moins quinze jours avant la date de location. Le nombre de couverts devra également être précisé à cette même date et l'attestation d'assurance fournie.

Objet : Prix de la location de la salle René BECUWE – Délibération n°20180216/02.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer comme suit le montant des locations de la grande salle:

uniquement pour 48 heures :

- Catégorie 1 : Extérieurs : 650€
- Catégorie 2 : Canlysiens : 240€
- Catégorie 3 : Associations de la commune : 240€ - gratuit 1 fois par an.
- Entreprises de Canly : 265€

A la journée, mardi, mercredi ou jeudi :

- Catégorie 4 : Entreprises extérieures: 325€.

Conditions de paiement :

- acompte 50% à la réservation ; solde 50%.
- Une caution de 1000€.

Caution : Pour chaque mise à disposition, un chèque de caution d'un montant de 1000€ pour le BIP de l'alarme sera demandé, si les tables sont rendues propres et qu'aucune dégradation n'a été constatée la restitution de ce dernier sera faite 8 jours plus tard. Le matériel sera contrôlé par le personnel de la commune.

Location de la vaisselle : jusqu'à 100 couverts : 30€ ; de 100 à 150 couverts : 46€, de 150 à 200 couverts : 61€.

Les demandes de réservation concernant la vaisselle devront impérativement être faites au moins quinze jours avant la date de location. Le nombre de couverts devra également être précisé à cette même date et l'attestation d'assurance fournie.

Nettoyage (si salle non nettoyée) : 80€.

Objet : Fixation des tarifs des concessions de cimetière, du jardin du souvenir et du columbarium – Délibération n°20180216/03.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année 2018 :

Concession de cimetière : 50 ans : 180€.

Case de columbarium : 50 ans : 300€ - 25 ans : 200€. Plaque/nom : 100€

Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : gratuit. Plaque/nom : 60€

Objet : Opération nids de guêpes – Délibération n°20180216/04.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de reconduire pour l'année 2018 la participation financière de 40€ sur présentation de la facture pour la destruction d'un nid de guêpes ou de frelons sur le territoire de Canly. Cette participation financière concerne uniquement les particuliers.

Objet : Aliénation de la propriété sise 13 rue des Ecoles.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Maître WAROQUIER, notaire en charge des affaires communales, a estimé la propriété sise 13 rue des Ecoles à 220 000€ hors frais notariés. Cette estimation est basée sur une superficie de 120 m² concernant l'habitation, une dépendance de 26 m² et un terrain de 1 227 m². Il indique qu'une seconde estimation sera prochainement réalisée par une agence immobilière.

Objet : Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019- Délibération n°20180216/05.

Madame Martine DUCAUQUY fait part à l'assemblée que Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale a émis un avis favorable à l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours à compter de septembre 2018. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité que la répartition des rythmes scolaires sera établie sur 4 jours à compter de septembre 2018.

Les cours auront lieu de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'accueil de loisirs sera proposé le mercredi pendant les périodes scolaires. La possibilité d'inscrire l'enfant à la journée ou demi-journée reste à définir avec le délégataire.

Objet : Choix du traiteur pour le repas des aînés – Délibération n°20180216/06.

Madame Martine DUCAUQUY rappelle que le repas des aînés aura lieu dimanche 29 avril 2018. 155 personnes de plus de 65 ans seront invitées, 141 personnes étaient concernées en 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 13 voix, de retenir le devis n°DE01543 du traiteur DELICATESSEN sis 29 rue d'Amiens 60200 Compiègne d'un montant TTC de 40,96€/personne. Ce tarif comprend le menu, les boissons et le service. Le champagne reste à la charge de la Commune.

L'ensemble du conseil municipal décide de fixer la participation financière à 35€/conjoint de moins de 65 ans et à 45€/personne du voisinage. Les demandes pour les personnes de voisinage seront acceptées dans la limite des places disponibles.

Objet : Choix du prestataire pour l'animation musicale du repas des aînés – Délibération n°20180216/07.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 13 voix, d'émettre un avis favorable à la proposition de l'association MUSIC-SHOW sise 6 rue des Iris 60800 Crépy-en Valois d'un montant TTC de 450€ pour l'animation musicale du repas des aînés du dimanche 29 avril 2018.

Objet : Acquisition d'une balayeuse avec brosse de désherbage – Délibération n°20180216/08.

Dans le cadre de la réglementation et de la charte d'utilisation de zéro produit phytosanitaire, Monsieur Michel FRIEDRICH indique que le service technique doit disposer de nouveaux matériels.

Monsieur FRIEDRICH propose l'achat d'une balayeuse avec une brosse de désherbage. Monsieur Robin LEDUC déplore le coût de cet achat et suggère d'adapter une brosse sur la balayeuse actuelle. Monsieur Franck FORESTIER demande s'il y a un retour sur expérience sur le matériel présenté. Monsieur FRIEDRICH répond que le système de la balayeuse de la commune ne permet pas l'adaptation d'une brosse de désherbage et qu'il n'a reçu de témoignage sur le matériel envisagé. Toutefois, il indique que l'adjoint technique juge qu'il s'agit d'un matériel de bonne qualité. Monsieur le Maire ajoute que cette acquisition peut être subventionnée à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent par 11 voix pour et 2 abstentions un avis favorable au devis n°201801560120 en date du 17 janvier 2018 de la société Jardins Loisirs sise centre commercial de Villevert 60300 SENLIS d'un montant HT de 9 296,00€ soit 11 155,20€ TTC relatif à l'acquisition d'une balayeuse avec brosse de désherbage. Ce montant tient compte de la reprise d'une balayeuse.

Objet : Analyse de la qualité de l'air dans les bâtiments accueillant des enfants – Délibération n°20180216/09.

Monsieur Christian LARUE rappelle le décret 2015-1000 du 17 août 2015 fixant les obligations des communes sur le contrôle de la qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants. Les écoles maternelles et primaires sont soumises à cette obligation depuis le 1^{er} janvier 2018. L'échéance est portée au 1^{er} janvier 2020 pour les accueils de loisirs.

Monsieur LARUE propose l'acquisition d'objets connectés mesurant la qualité de l'air. Un module serait installé dans chaque classe du groupe scolaire, un second dans le bâtiment de la cantine et de l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 13 voix d'accepter le devis n°17DE2301 en date du 14 décembre 2017 de l'ADICO d'un montant HT de 2 417,68€ soit 2 901,22€ TTC pour la mise en place d'un système connecté mesurant la qualité de l'air dans les bâtiments scolaires et périscolaires.

Objet : Convention autorisant l'aménagement d'un réseau d'eaux pluviales appartenant à la Commune en partie privative – Délibération n°20180216/10.

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement des eaux pluviales rue du Jeu d'Arc et en partie privée nécessitent l'autorisation des propriétaires.

Après avoir entendu cet exposé, les membres du conseil municipal par 13 voix

- Chargent Monsieur le Maire de signer les conventions relatives aux travaux de pose de canalisations d'eaux pluviales rue du Jeu d'Arc avec les propriétaires.
- Proposent que les frais d'indemnisation s'élèvent à 100€ par propriétaire en indivision de la parcelle F n°768, 200€ pour le propriétaire de la parcelle F n°724 et 300€ pour le propriétaire des parcelles F n°722 et n°728
- Constatent que les frais de publication des dites conventions pour publication au bureau des hypothèques seront à la charge exclusive de la Commune de Canly.

- Indiquent que la publication au bureau des hypothèques sera confiée à l'étude notariale d'Estrées-Saint-Denis.

Objet : Participation financière pour encart publicitaire - délibération n°20180216/11.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les sommes suivantes versées pour insertion d'un encart publicitaire dans le bulletin municipal 2017/2018.

C.R.P.M	28 bis rue du Jeu d'Arc 60680 Canly	250,00 €
SARL SECT	160 rue des Prés Miny 60700 Ponpoint	200,00 €
SICAE OISE	32 rue des Domeliers BP 70525 60205 Compiègne Cedex	150,00€
L'Atelier d'Architecture	8 rue Jessé 60100 Creil	150,00€
ENTREPRISE DEGAUCHY. D	44 rue d'En Haut 60310 Cannectancourt	100,00€
BEST'OF BOISSONS	49 bis rue des Ecoles	50,00€
ESPACE INFO COM	28 avenue Salvador Allende 60000 Beauvais	150,00€
L'INATTENDU	22 rue du Jeu d'Arc 60680 Canly	100,00€
DG RENO	22 rue du Jeu d'Arc 60680 Canly	100,00€
PIERROT ELECTRICITE	51 rue de la République 60880 Le Meux	70,00€
QUERTELET	30 rue de Noyon 60190 Rémy	150,00€
RCA Rénovation Construction	24 rue Henri Barbuse 60150 Thourotte	200,00€
LEMP Christopher	399 bis rue du Milieu 60190 Rémy	60,00€
BEIMO	2 bis rue du Coq Lombard 02200 Soissons	100,00€
INEO Réseaux Nord	2 allée Jacques Brel 92247 Malakoff	300,00€
COLINDRE Alain	1 rue des Ecoles 60680 Canly	50,00€
AREA	1 rue des Fondateurs 02200 Soissons	100,00€
SCEVI	15 rue de la Plaine 60190 Arsy	350,00€

Ces sommes d'un montant total de 2 630€ seront versées sur l'article 7082 du budget communal 2018.

Informations

- Le permis de construire sur l'ancien site SAMAT va être déposé dans les prochains jours.
- Les travaux de réfection de l'église débuteront la première quinzaine de mars
- Les travaux d'aménagement d'un réseau d'eaux pluviales rue du Jeu d'Arc et en partie privée commenceront début mars. Monsieur le Maire reçoit les propriétaires concernés le 20 février 2018 pour la signature de la convention de servitude.
- Monsieur le Maire a reçu un courrier émanant du Conseil Départemental l'informant d'un projet de réfection du tapis de la rue du Jeu d'Arc en 2018.
- Un conducteur a cassé une roue de sa voiture en circulant sur la bretelle en direction de Compiègne. Les trous ont été rebouchés. Un courrier avec photos va être envoyé à la DIR pour rappeler le mauvais état de ce tronçon de route.
- Monsieur le Maire a reçu un courrier de Madame D'HALAYER, habitante du hameau de la Gare, l'interpellant sur le problème d'éclairage trop puissant malgré la peinture noire recouvrant les lanternes devant son habitation. Des solutions pour atténuer cette

gêne sont à l'étude. Le conseil municipal ne souhaite pas pour autant faire enlever les candélabres qui représentent un investissement financier.

- La base d'Intermarché a baissé son éclairage extérieur jugé trop éblouissant.

Question diverse

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur NANDJAN, locataire rue des Ecoles, qui a retrouvé sa voiture dégradée le 12 février. Son véhicule avait déjà fait l'objet d'une tentative d'effraction. Sa voiture stationne rue des Ecoles faute de garage ou parking. Il souhaiterait pouvoir stationner sa voiture et celle de sa compagne la nuit sur le parking de l'école. Les membres du conseil municipal rappellent qu'il s'agit d'un parking privé et émettent un avis défavorable à cette possibilité.

La séance est levée à 22H15

Le Maire
Lionel GUIBON